



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/78/1  
15 février 2017

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-huitième réunion  
Montréal, 4-7 avril 2017

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral.
5. Information disponible sur la consommation et la production de HFC dans les pays visés à l'article 5.
6. Éléments soumis à l'examen du Comité exécutif en lien avec l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal émanant de la décision XXVIII/2 de la Réunion des Parties :
  - a) Information concernant le développement de directives sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5 :
    - i) Projet de critères de financement;
    - ii) Activités de facilitation;
    - iii) Renforcement institutionnel;
  - b) Détermination des points à examiner en lien avec les activités existantes d'élimination des HCFC;

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

- c) Principaux aspects liés aux technologies de contrôle du sous-produit HFC-23.
  - 7. Procédures destinées aux pays visés à l'article 5 dont l'année de référence pour la consommation de HFC se situe entre les années 2020 et 2022 concernant l'accès à des contributions supplémentaires pour des activités de facilitation.
  - 8. Questions diverses.
  - 9. Adoption du rapport.
  - 10. Clôture de la réunion.
-